

POLITIQUE

BOARD OF EDUCATION OF MONTGOMERY COUNTY

Politiques et Règlements Connexes: ACA, JEA-RB, JEA-RC, JEA-RD, JED-RA, JEE, JEE-RA, KLA, KLA-RA

Office Responsable: Chief Academic Officer

Résidence, Frais de Scolarité et Inscriptions

A. OBJECTIF

Affirmer l'engagement de Montgomery County Board of Education à une inscription efficace et équitable pour tous les élèves éligibles de Montgomery County et énoncer les critères pour l'inscription d'élèves résidents et non-résidents conformément à la loi fédérale et de l'état.

B. PROBLÈME

Un élève qualifié est un élève, qu'il/qu'elle soit citoyen(ne) américain(e) ou pas, qui a au moins cinq ans avant le 1er septembre et n'est pas plus âgé que 20 ans, le premier jour de l'année scolaire actuelle.

Un élève éligible est un élève, qu'il/qu'elle soit citoyen(ne) américain(e) ou pas, qui a atteint l'âge de majorité (18), ou est émancipé avant l'âge de 18, et n'est pas plus âgé que 20 ans, le premier jour de l'année scolaire actuelle.

Il existe des circonstances où les élèves qui ne sont pas des résidents de Montgomery County voudraient ou devraient assister aux écoles de ce Comté; donc, les questions de résidence ainsi que les processus de paiement des frais de scolarité doivent être clairement articulés.

C. POSITION

1. Le Conseil soutient le droit de ses résidents à un enseignement public gratuit.
 - a) La résidence effective est la résidence principale, entretenue en toute bonne foi et n'inclut pas de résidence créée pour des raisons de commodité, ou pour fréquenter une école gratuitement à Montgomery County Public Schools (MCPS). Cependant, l'intention de résider indéfiniment ou de manière

permanente au lieu de résidence présent n'est pas nécessairement exigée. La détermination de la résidence effective d'une personne est factuelle et doit être effectuée sur une base individuelle.

- (1) En l'absence de preuves contraires, la résidence effective d'un élève sera présumée être:
 - (a) la résidence effective des parents/tuteur légal de l'élève
 - (b) si les parents vivent séparément, la résidence effective sera déterminée par la résidence du parent à qui on accorde la garde légale exclusive, ou par le parent avec qui l'élève réside régulièrement si la garde légale exclusive n'a pas été accordée.
 - (2) La résidence effective de l'élève éligible tel qu'établi, indépendamment de ses parents/tuteurs légaux.
- b) Tous les élèves qualifiés, qu'ils soient citoyens américains ou pas, dont les parents possèdent une résidence effective à Montgomery County seront considérés des élèves résidents et seront admis gratuitement à MCPS.
 - c) Un élève qualifié qui réside avec un tuteur légal nommé par la cour et qui a une résidence effective à Montgomery County, pourra être considéré en tant qu'élève résident et avoir droit à fréquenter les écoles de MCPS sans payer de frais de scolarité à condition que :
 - (1) La tutelle ait été obtenue pour des raisons concernant l'élève et,
 - (2) non pas dans le but principal de fréquenter l'école ou pour des raisons de commodité des personnes concernées.
 - d) Tous les élèves éligibles, qu'ils soient des citoyens américains ou pas, qui ont une résidence effective établie à Montgomery County seront considérés comme étant des résidents et seront admis gratuitement à MCPS.
 - e) Les élèves qualifiés ou éligibles qui sont identifiés comme sans abri à Montgomery County seront inscrits conformément à la loi fédérale et de l'État.

2. Inscription d'Élèves Non-Résidents

Les élèves qui n'ont pas de résidence effective, établie à Montgomery County par leurs parents/tuteurs légaux, ou indépendamment, s'ils sont des élèves éligibles seront considérés comme étant des élèves non-résidents et devront payer des frais de scolarité à moins qu'une exception ne soit faite conformément à cette politique ou à une régulation applicable.

- a) L'admission d'élèves non-résidents aux écoles de MCPS peut être refusée en dépit de leur volonté de payer les frais de scolarité.
- b) Un élève non résident qui veut s'inscrire peut demander une école spécifique; cependant, MCPS se réserve le droit de déterminer l'école ou l'élève sera inscrit.
- c) Un élève qualifié, qui n'est pas résident de Montgomery County, mais est placé en foyer de groupe, en famille d'accueil, ou pris en charge de manière légitime par des membres de la famille à Montgomery County par des agences de service social de l'état du Maryland, ou toute autre agence indiquée dans la Section 4-122 ou 4-122.1 de l'Article sur l'Éducation du *Code Annoté du Maryland* sera présumé être un élève non résident pour qui MCPS est admissible au remboursement de dépenses éducatives réelles par une autre agence éducative locale, l'état du Maryland, ou l'agence en dehors de l'état ayant placé l'élève à Montgomery County.

3. Frais de Scolarité

- a) Les frais de scolarité seront fixés annuellement par le Board sur recommandation du surintendant des écoles.
- b) Exceptions aux exigences des frais de scolarité
 - (1) Les élèves en échange (J-1) qui participent dans un programme approuvé par le Council on Standards for International Educational Travel (Conseil sur les Normes pour le Voyage Éducatif International) qui ont satisfait tous les critères de participation applicables.
 - (2) Il existe une crise, des circonstances exceptionnelles ou extrêmement inhabituelles, entièrement documentées par le parent/tuteur légal, ou l'élève éligible, justifiant l'exemption aux frais de scolarité.

(3) Le surintendant/son désigné a permis qu'un dépôt bancaire soit effectué durant un appel en cours pour déterminer un cas de non résidence si cela est nécessaire.

c) Le surintendant des écoles adoptera des règlements pour établir le processus qui déterminera si une exemption des exigences relatives aux frais de scolarité pour un élève non résident est appropriée, basée sur la documentation soutenant une crise. Des déterminations individuelles du statut de résidence ou de la dispense des frais de scolarité peuvent être réévaluées chaque année.

4. Vérification des Activités Relatives au Statut de Résidence

La charge de la preuve pour établir la résidence effective incombe au parent/tuteur légal ou à l'élève éligible. Une telle documentation établit une présomption en faveur du statut de résidence; cependant, cette présomption peut être réfutée si MCPS identifie des preuves discordantes/contradictoires. En plus de la vérification individuelle, MCPS se réserve le droit d'amorcer des activités de vérification de résidence pour des Niveaux Scolaires/Grades spécifiques ou pour l'ensemble des écoles.

5. Responsabilités

a) Les parents/tuteurs légaux ou élèves éligibles, sont responsables de compléter un formulaire d'inscription qui inclut une déclaration affirmant leur résidence effective ou non résidence à Montgomery County comme condition préalable à l'inscription initiale d'un élève à MCPS. De plus, cette déclaration reconnaît que les frais de scolarité seront payés durant n'importe quelle période de temps ou l'élève est considéré comme non résident, même si cette période de non résidence pourrait avoir lieu ou pourrait être identifiée après la date d'inscription initiale.

b) Le surintendant des écoles adoptera et mettra en œuvre des règlements pour exposer les procédures permettant de faire la détermination initiale du statut de résidence des étudiants qui cherchent à s'inscrire à MCPS. Ces règlements incluront des procédures pour inscrire les élèves qui n'ont pas fréquenté des écoles aux États-Unis ou une école du système scolaire Américain, y compris une école du Ministère de la Défense Américaine, ou une École Internationale Américaine accréditée dans un pays étranger à tout moment durant les deux années antérieures.

6. Appels

Les décisions rendues en vertu de cette politique ainsi que tout règlement d'application peuvent faire l'objet d'un appel en vertu des dispositions du règlement KLA-RA de MCPS, *Responding to Inquiries and Complaints From the Public*. Le surintendant des écoles/son représentant peuvent assigner un officier d'audition pour écouter des cas d'appels relatifs au statut de résidence et aux frais de scolarité au nom du surintendant des écoles et faire des recommandations à ce dernier/son représentant.

D. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Un processus d'inscription efficient, efficace et équitable qui reconnaît le droit des élèves éligibles à un enseignement public gratuit, assure le paiement des frais de scolarité dans des cas appropriés et minimise les barrières pour l'inscription.

E. EXAMEN ET SIGNALISATION

1. Le surintendant des écoles demandera annuellement l'approbation du Conseil pour les frais de scolarité des élèves non-résidents et fournira des données sur les élèves non-résidents qui paient des frais de scolarité, aussi bien que ceux qui demandent et reçoivent une exemption des frais de scolarité.
2. La présente politique sera examinée conformément au processus de révision des politiques du Board.

Sources Connexes: *Annotated Code of Maryland*, Education Article § 4-122, 4-122.1, 7-101, et 7-301; COMAR 13A.02.06 et 13A.05.09

Historique de la Politique: Adoptée par la résolution N° 366-87 le 14 Juillet, 1987; Révisée par la Résolution N° 65-92, le 27 Janvier, 1992; Révisée par la Résolution N° 328-04, le 8 Juin, 2004; Révisée par la Résolution N° 239-11, le 10 Mai, 2011; Révisée et Réindexée par la Résolution N°414-18, le 11 Septembre, 2018.